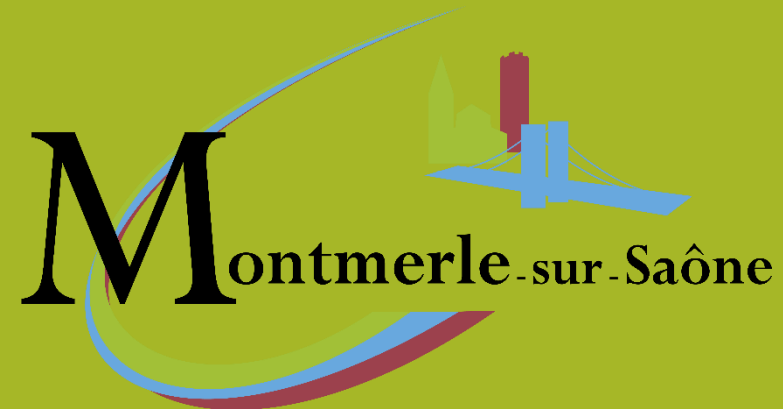


BUDGETS 2021

Conseil municipal du 12 avril 2021



Ordre du jour

- **Projets de budgets 2021 :**

- Budget principal « Ville »
- Budget annexe « Hébergements touristiques »

- **Questions diverses**

Budget « Ville »

Section de fonctionnement

En section de fonctionnement, le projet de budget s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de 3 357 207,36 €.

Budget « Ville »

Section de fonctionnement - Recettes

- **Le montant global des recettes prévisionnelles réelles atteint 2 988 500 €,** soit un niveau proche du cap fixé au ROB 2021 (2 993 000 €), des ajustements ayant été réalisés au sein des différents chapitres.
- **Les recettes intègrent 352 507,36 € de résultat reporté des exercices antérieurs,** conformément à l'affectation du résultat décidée lors de l'approbation du compte administratif 2020.

Budget « Ville »

Section de fonctionnement - Recettes

RECETTES					
LIBELLE		BP 2019 (+ DM)	BP 2020 (+ DM)	ROB 2021	Propositions BP 2021
013	Atténuations de charges	6 000,00 €	6 000,00 €	10 000,00 €	14 000,00 €
70	Produits des services	176 200,00 €	181 000,00 €	175 000,00 €	175 000,00 €
73	Impôts et taxes	1 889 328,00 €	2 023 296,00 €	2 023 000,00 €	1 976 000,00 €
74	Dotations et participations	721 900,00 €	734 400,00 €	735 000,00 €	771 000,00 €
75	Autres produits de gestion courante	42 000,00 €	47 000,00 €	45 000,00 €	40 000,00 €
	Recettes de gestion courante	2 835 428,00 €	2 991 696,00 €	2 988 000,00 €	2 976 000,00 €
76	Produits financiers				
77	Produits exceptionnels	5 000,00 €	25 000,00 €	5 000,00 €	12 500,00 €
78	Reprise sur provisions				
	Recettes réelles	2 840 428,00 €	3 016 696,00 €	2 993 000,00 €	2 988 500,00 €
042	Opérations d'ordre entre sections	12 693,00 €	8 193,00 €		16 200,00 €
002	Résultat de fonctionnement reporté	863 182,89 €	1 494 283,21 €		352 507,36 €
TOTAL RECETTES		3 716 303,89 €	4 519 172,21 €		3 357 207,36 €

Budget « Ville »

Recettes liées à la fiscalité locale

- Conformément au ROB 2021, il est proposé de maintenir les taux d'imposition locale, soit :
 - **Taxe sur le foncier bâti : 34,27 %** , correspondant au taux précédent (20,30 %), majoré du taux départemental transféré aux communes dans le cadre de la réforme fiscale liée à la suppression de la taxe d'habitation (13,97 %).
 - **Taxe sur le foncier non bâti : 46,94 %.**

Budget « Ville »

Recettes liées à la fiscalité locale

Les bases prévisionnelles d'imposition ayant été notifiées aux collectivités le 30 mars 2021, les recettes prévisionnelles liées à la fiscalité peuvent être présentées comme suit :

TAXES	2020			2021		
	Bases prév.	Taux	Produit	Bases prév.	Taux	Produit
Habitation	5 593 000	16,51	923 404 €			38 092 €
Foncier bâti	4 001 000	20,30	812 203 €	3 825 000	34,27	1 310 828 €
Foncier non bâti	21 000	46,94	9 857 €	21 800	46,94	10 233 €
Versement lié au coeff. correcteur						379 624 €
		TOTAL	1 745 465 €		TOTAL	1 738 776 €
Allocations comp.			48 011 €			78 717 €
		TOTAL, AVEC ALLOCATIONS COMP.	1 793 476 €			1 816 947 €

Budget « Ville »

Recettes liées à la fiscalité locale

- **Les allocations compensatrices versées par l'Etat à la commune sont impactées par :**
 - **La mise en œuvre de la suppression de la taxe d'habitation :** les allocations jusqu'alors perçues à ce titre, de l'ordre de 45 000 €, sont intégrées aux ressources à compenser dans le cadre de la réforme.
 - **La baisse des impôts de production décidée par l'Etat dans le cadre du plan France Relance 2021-2022 :** les locaux industriels bénéficient d'une baisse de leur taxe foncière, compensée par l'Etat (pour la Commune, cette baisse se traduit mécaniquement par une baisse des bases d'imposition de taxe sur le foncier bâti).
- **Les bases notifiées par l'Etat demeurant des bases prévisionnelles, les recettes fiscales sont budgétées de manière prudente, comme suit :**
 - Taxes foncières et versement correcteur : 1 730 000 €.
 - Allocations compensatrices : 76 400 €.

Budget « Ville »

Dotations, subventions et participations

- **Les dotations de l'Etat sont reconduites à l'identique des recettes prévisionnelles inscrites en 2020 :**
 - Dotation forfaitaire : 330 000 €.
 - Dotation de solidarité rurale : 245 000 €.
 - Dotation nationale de péréquation : 70 000 €.
- **L'aide prévisionnelle de la CAF pour l'accueil de loisirs est budgétée à hauteur de 28 000 €,** prenant en compte l'augmentation du soutien financier de la CAF, en lien avec l'agrément de l'accueil de loisirs.

Budget « Ville »

Autres recettes

- Compte tenu des **incertitudes liées à la crise sanitaire**, les **produits des services et les revenus des immeubles** sont estimés de manière prudente, avec **une inflexion à la baisse** par rapport à 2020 (locations de la salle des fêtes, accueil périscolaire, médiathèque...).
- Le **chapitre « Atténuations de charges »**, correspondant notamment aux **remboursements perçus par la Commune en cas d'absences d'agents** (ex. des congés maternité), est estimé à la **hausse**, l'assurance statutaire contractée depuis le 1^{er} janvier 2021 offrant une meilleure couverture.
- Les **produits exceptionnels** enregistrent **des remboursements de sinistres et des régularisations comptables**.

Budget « Ville »

Section de fonctionnement - Dépenses

Les dépenses, à hauteur de 3 357 207,36 €, sont composées comme suit :

- 2 571 000 € de dépenses réelles,
- 578 057,36 € de virement à la section d'investissement,
- 208 000 € de dotations aux amortissements, lesquels seront inscrits en recettes de la section d'investissement.

Budget « Ville »

Section de fonctionnement - Dépenses

DEPENSES					
LIBELLE		BP 2019 (+ DM)	BP 2020 (+ DM)	ROB 2021	Propositions BP 2021
011	Charges à caractère général	856 800,00 €	831 350,00 €	838 000,00 €	874 000,00 €
012	Charges de personnel	1 192 684,00 €	1 192 684,00 €	1 220 000,00 €	1 220 000,00 €
014	Atténuation de produits	1 100,00 €	4 500,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €
65	Autres charges gestion courante	399 600,00 €	357 200,00 €	412 000,00 €	457 500,00 €
	Dépenses de gestion des services	2 450 184,00 €	2 385 734,00 €	2 474 000,00 €	2 555 500,00 €
66	Charges financières	4 086,39 €	8 113,64 €	8 000,00 €	7 000,00 €
67	Charges except.	2 000,00 €	22 000,00 €	5 000,00 €	6 500,00 €
002	Dépenses imprévues	0,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €
	Dépenses réelles	2 456 270,39 €	2 417 847,64 €	2 489 000,00 €	2 571 000,00 €
68	Dotations aux amortis. et aux provisions				150,00 €
042	Dotations aux amortissements	198 766,22 €	197 313,93 €		208 000,00 €
023	Virement à la section investissement	1 061 267,28 €	1 904 010,64 €		578 057,36 €
TOTAL DEPENSES		3 716 303,89 €	4 519 172,21 €		3 357 207,36 €

Budget « Ville »

Charges à caractère général

- Les dépenses demeurent maîtrisées (+ 2% par rapport au prévisionnel 2019).
- La hausse par rapport au prévisionnel 2020 provient de la prise en compte nécessaire de **nouvelles dépenses, revêtant pour certaines un caractère exceptionnel** :
 - **Chauffage électrique des écoles au cours du 1^{er} trimestre 2021**, en lien avec les travaux de reconstruction du groupe scolaire, l'installation d'une nouvelle chaudière gaz étant prévue à l'automne 2021 (+ 11 000 €).
 - **Travaux de réparation au Centre Technique Municipal**, suite à une intrusion (+ 12 000 €, un remboursement de sinistre étant inscrit à hauteur de 7 500 €).
 - **Acquisition de vêtements de travail pour de nouveaux agents au sein du service de police municipale** (+ 4 500 €).
 - **Un entretien renforcé des équipements** (caméras de vidéo-protection : + 2 500 €, avaloirs : + 5 000 €).

Budget « Ville »

Charges à caractère général

- Dans le contexte actuel de **crise sanitaire**, des crédits sont également inscrits pour **l'acquisition de gel hydroalcoolique, de produits désinfectants et de masques pour les agents** (+ 5 500 €).
- Conformément au ROB 2021, **l'hypothèse d'un maintien des manifestations annulées en 2020** est retenue : **foire** (42 000 €), **feu d'artifice** (10 000 €).
- Afin de contribuer au dynamisme et à l'attractivité de la Commune, quelles que puissent être les restrictions sanitaires, une enveloppe (4 000 €) est dédiée à la **décoration des rues et espaces publics**, à l'instar d'Octobre rose.

Budget « Ville »

Dépenses de personnel

- Conformément aux **constats dressés dans le cadre du Rapport d'Orientations Budgétaires 2021** et aux **orientations alors retenues, notamment en matière de maintien et de renforcement des services à la population**, des crédits sont inscrits pour les dépenses de personnel à hauteur de 1 220 000 €.
- Ce chapitre prévoit notamment :
 - **Un renforcement du service de police municipale**, par le recrutement d'un Agent de Surveillance de la Voie Publique (ASVP), en complément d'un agent de police municipale.
 - **Un étoffement des services d'action éducative et sociale.**
 - **Des remplacements de congés maternité**, permettant de maintenir l'offre de services aux habitants des équipements municipaux.

Budget « Ville »

Autres charges de gestion courante

- La hausse constatée sur ce chapitre provient de 2 facteurs :
 - **Une révision à la hausse du montant prévisionnel de subvention au budget annexe « Hébergements touristiques »**, du fait du **fort impact de la crise sanitaire** sur les résultats d'exploitation du camping « Les Mûriers » en 2020 et des incertitudes pesant sur la saison 2021 : une subvention est prévue à hauteur de **130 000 € (contre 50 000 € en 2020)**.
 - **Des dépenses liées à la modernisation de l'éclairage public** : ces dépenses, sous forme d'un versement au SIEA, étaient auparavant inscrites en section d'investissement (28 000 €).
- Conformément aux orientations fixées lors du ROB 2021, **une attention particulière est portée au secteur associatif** : le montant prévisionnel de subventions est porté à 28 000 €, contre 26 000 € en 2020.

Budget « Ville »

Autres charges

- **Les charges financières (intérêts d'emprunts) sont stables :**
 - **2 emprunts sont arrivés à échéance en 2020** (emprunts contractés en 2009 pour des travaux de voirie).
 - **Pour l'exercice 2021, les intérêts d'emprunts concernent :**
 - L'emprunt contracté avec la Caisse d'Epargne pour les travaux d'aménagement de la mairie (2015).
 - L'emprunt contracté avec la Banque des territoires pour la reconstruction de l'école maternelle (2020 – annuité sur un semestre en 2021).
 - Pour rappel, l'emprunt relatif à la réfection de la salle des fêtes (2018) a été contracté avec la Banque des Territoires à un taux « 0 ».
- **Les charges exceptionnelles prévoient notamment des régularisations comptables.**

Budget « Ville »

Section d'investissement

En section d'investissement, le projet de budget s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de 5 316 266,86 €,

- dont 546 000 € d'opérations d'ordre au sein de la section (réintégration de frais d'études).
- les restes à réaliser 2020, inscrits en crédits de report au budget 2021, s'élevant à :
 - 3 484 209,50 € en dépenses,
 - 1 308 440 € en recettes.

Budget « Ville »

Section d'investissement - Recettes

RECETTES				
		Crédits de report 2020	Propositions nouv. crédits	TOTAL BP 2021
001	Solde d'exécution d'invest. reporté		303 493,79 €	303 493,79 €
021	Virement de la section de fonct.		578 057,36 €	578 057,36 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections		208 000,00 €	208 000,00 €
041	Opérations patrimoniales (frais d'études)		546 000,00 €	546 000,00 €
10	Dotations, fonds divers et réserves		2 015 275,71 €	2 015 275,71 €
10222	F.C.T.V.A.		93 000,00 €	93 000,00 €
10226	Taxe d'aménagement		50 000,00 €	50 000,00 €
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés		1 872 275,71 €	1 872 275,71 €
16	Emprunts et dettes assimilés	1 000 000,00 €	3 000,00 €	1 003 000,00 €
1641	Emprunt	1 000 000,00 €		1 000 000,00 €
165	Cautionnement		3 000,00 €	3 000,00 €
13	Subventions d'investissement	308 440,00 €	354 000,00 €	662 440,00 €
		1 308 440,00 €	4 007 826,86 €	5 316 266,86 €

Budget « Ville »

Section d'investissement - Recettes

- Comme prévu lors de l'approbation du compte administratif 2020, les recettes intègrent :
 - **303 493,79 € de résultat reporté des exercices antérieurs,**
 - **1 872 275,71 € issus de l'excédent de fonctionnement** (affectation obligatoire destiné à couvrir le besoin de financement de la section d'investissement).
- **Le virement de la section de fonctionnement s'élève à 578 057,36 €.**
- **Les dotations aux amortissements,** inscrites en dépenses de la section de fonctionnement, sont inscrites en recettes de la section d'investissement, pour un **montant de 208 000 €.**

Budget « Ville »

Section d'investissement - Recettes

- **Des recettes de FCTVA sont inscrites à hauteur de 93 000 €** (compensation de TVA perçue sur les dépenses d'équipement réalisées en 2019, à hauteur de 16,404 % du montant TTC).
- **La taxe d'aménagement est estimée de manière prudente,** à hauteur de **50 000 €** (90 000 € perçus en 2019, 75 000 € en 2020).
- **Le cautionnement de 3 000 € correspond à la caution de « La Plage »** (également inscrit en dépense).
- **L'emprunt contracté en décembre 2020 pour la reconstruction de l'école maternelle (1 M€) est inscrit en crédits de report.** Les fonds seront versés au cours du 2^{ème} trimestre 2021.
- **Le budget 2021 est construit sans nouvel emprunt.**

Subventions d'équipement

Opérations	Crédits de report	Crédits 2021	Total BP 2021
Ecole maternelle	Etat : 250 000 €	Département : 200 000 € 30 000 € (filière bois)	480 000 €
Parc de la Batellerie	CCVSC : 30 000 €	Etat : 20 000 €	50 000 €
Chapelle des Minimes (escaliers)	CCVSC : 7 300 €	CCVSC : 3 000 € Département : 11 000 €	21 300 €
29 rue des Minimes	Etat : 21 140 €		21 140 €
Conduite d'assainissement EP		Etat : 30 000 €	30 000 €
Skate park		Etat : 22 000 € Département : 22 000 € CCVSC : 10 000 €	54 000 €
Colombarium		CCVSC : 5 000 €	5 000 €
Purificateur d'air		Région : 1 000 €	1 000 €
TOTAL	308 440 €	354 000 €	662 440 €

Budget « Ville »

Section d'investissement - Dépenses

- **Les dépenses dites « non affectées » de la section d'investissement prévoient notamment :**
 - **Le remboursement en capital des emprunts** (mairie, salle des fêtes, école maternelle), à hauteur de 100 000 €,
 - **Les portages fonciers à l'EPF**, à hauteur de 44 000 € (7 000 € en crédits de report et 37 000 € en crédits nouveaux),
 - **L'annulation d'une recette de taxe d'aménagement**, indûment comptabilisée comme telle par le Trésor public en 2019 (recette relative au loyer de la gendarmerie), à hauteur de 6 700 €.

Budget « Ville »

Section d'investissement - Dépenses

- Les dépenses liées aux opérations d'équipement s'élèvent à 4 596 713,50 €, dont 1 119 504 € de crédits nouveaux.
- Des crédits sont inscrits pour :
 - La poursuite ou l'achèvement d'opérations engagées précédemment,
 - Des opérations récurrentes, relatives à des travaux sur les bâtiments, les voiries et les réseaux, à l'amélioration du cadre de vie et à l'acquisition de matériels et outillages.
 - De nouvelles opérations.

Budget « Ville »

Section d'investissement - Dépenses

Poursuite ou achèvement d'opérations

- **Reconstruction du groupe scolaire :**
 - Bouclage financier de la tranche ferme : + 400 000 €.
 - Intégration à l'opération des crédits relatifs à la chaufferie mutualisée : 215 000 € (équilibrée par une diminution identique des crédits de report de l'opération « Chaufferie mutualisée »).
- **Aménagement d'un skate-park** (opération « Cadre de vie 2019 »): + 10 000 €.
- **Parc de la Batellerie** : + 22 000 €.
- **Accessibilité** : + 15 000 €, pour des mises aux normes PMR des voiries.
- **Salle des fêtes** : + 70 700 €, pour des travaux de réfection des toitures (étanchéité, isolation).

Budget « Ville »

Section d'investissement - Dépenses

Opérations récurrentes

- **Bâtiments et terrains : 41 240 €**, l'accent étant notamment mis sur la réalisation d'une étude en vue de la mise aux normes du R+2 de la mairie, la pose de 6 cases supplémentaires de colombarium et la démolition de la grange Trichard.
- **Cadre de vie : 13 000 €** (plantations – 3 000 €, illuminations – 10 000 €).
- **Voirie et réseaux : 70 500 €**, priorité étant donnée aux travaux sur les **réseaux d'eaux pluviales** dans les secteurs du Chemin vert et de Chantebrune (55 000 €) .
- **Matériels et outillages : 135 450 €**, l'effort portant sur l'acquisition d'une **nouvelle balayeuse** (120 000 €). L'acquisition d'un **vélo électrique** pour le service de police municipale est également prévue.
- **Réseaux d'électrification : 17 000 €**.

Budget « Ville »

Section d'investissement - Dépenses

Nouvelles opérations

Les crédits inscrits pour le lancement de nouvelles opérations traduisent les priorités municipales, notamment pour ce qui concerne :

- **La tranquillité publique** : 65 000 € pour la modernisation et l'extension du système de vidéoprotection,
- **Le développement des équipements et des services aux habitants** : 51 000 € pour le réaménagement de locaux accueillant services municipaux et activités associatives.
- **La préservation du patrimoine architectural** : 76 000 € pour la mise en sécurité et la valorisation du site des Minimes. Il est proposé que cette opération fasse l'objet d'une Autorisation de Programme / Crédits de Paiement (AP/CP), afin de garantir les investissements nécessaires à moyen terme, dans une optique pluriannuelle.

Budget « Ville »

Section d'investissement - Dépenses

Nouvelles opérations

- **Des actions de développement touristique** (10 500 €).
- **Des actions en faveur de la préservation de l'environnement** : 7 000 € pour la réalisation d'un bilan énergétique, dans le cadre du programme ACTEE 2.

Des crédits sont également prévus pour des **travaux préalables à l'aménagement de l'espace situé rue Saget**, des aménagements au sein du pôle sportif et la modernisation et la sécurisation des équipements informatiques.

Budget annexe « Hébergements touristiques »

Section de fonctionnement

En section de fonctionnement, le projet de budget s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de 372 412,83 €.

Budget annexe « Hébergements touristiques »

Section de fonctionnement - Recettes

RECETTES			
LIBELLE		BP 2020	BP 2021
70	Produits des services	202 000,00 €	150 600,00 €
73	Impôts et taxes	8 500,00 €	6 000,00 €
75	Autres produits de gestion courante	0,00 €	0,00 €
74	Dotations et participations	50 000,00 €	130 000,00 €
77	Produits exceptionnels	0,00 €	19 700,00 €
	Recettes réelles	260 500,00 €	306 300,00 €
042	Opérations d'ordre de transf. entre sections	951,00 €	951,00 €
002	Résultat de fonctionnement reporté	168 603,65 €	65 161,83 €
TOTAL RECETTES		430 054,65 €	372 412,83 €

Budget annexe « Hébergements touristiques »

Section de fonctionnement - Recettes

Le montant global des recettes prévisionnelles réelles atteint 306 300 € :

- Les **produits des services** font l'objet d'une **estimation prudente**, à hauteur de 150 600 €, contre 202 000 € en 2020 :
 - **95 600 € pour le camping**, particulièrement impacté par la crise sanitaire en 2020,
 - **55 000 € pour le gîte**, dont les résultats 2020 ont montré une meilleure « résistance » aux effets de la crise sanitaire.

Budget annexe « Hébergements touristiques »

Section de fonctionnement - Recettes

- Le chapitre « Impôts et taxes » correspond à la perception de la **taxe de séjour**, reversée dans un 2nd temps à la CCVSC.
- Afin d'équilibrer le budget et de couvrir quelques dépenses d'investissement indispensables, la **subvention du budget principal** est portée à **130 000 €** (50 000 € en 2020, 110 000 € en 2019).
- Les **produits exceptionnels s'élèvent à 19 700 €**, en lien avec le **remboursement de sinistre « incendie des Coco Sweet »**, une charge équivalente étant inscrite en dépenses (paiement du solde de loyers dus dans le cadre du crédit-bail).

Budget annexe « Hébergements touristiques »

Section de fonctionnement - Recettes

Les recettes intègrent **65 161,83€** de résultat reporté des exercices antérieurs, contre 168 603,65 € en 2020.

L'amortissement d'une subvention d'équipement est inscrit en recette d'ordre, pour un **montant de 951 €** (constituant une dépense d'ordre de la section d'investissement).

Budget annexe « Hébergements touristiques »

Section de fonctionnement – Dépenses

DEPENSES			
LIBELLE		BP 2020	BP 2021
011	Charges à caractère général	181 470,00 €	195 150,00 €
012	Charges de personnel	90 000,00 €	103 700,00 €
002	Dépenses imprévues	97,26 €	100,00 €
65	Autres charges gestion courante	27 300,00 €	27 300,00 €
66	Charges financières	1 832,74 €	1 750,00 €
67	Charges exceptionnelles		850,00 €
	Dépenses réelles	300 700,00 €	328 850,00 €
023	Virement à la section investissement	94 354,65 €	12 062,83 €
042	Dotations aux amortissements	35 000,00 €	31 500,00 €
TOTAL DEPENSES		430 054,65 €	372 412,83 €

Budget annexe « Hébergements touristiques »

Section de fonctionnement – Dépenses

Les dépenses, à hauteur de 372 412,83 €, sont composées comme suit :

- 328 850 € de dépenses réelles,
- 12 062,83 € de virement à la section d'investissement,
- 31 500 € de dotations aux amortissements, lesquels seront inscrits en recettes de la section d'investissement.

Budget annexe « Hébergements touristiques »

Section de fonctionnement – Dépenses

Les charges à caractère général sont particulièrement maîtrisées :

- Elles intègrent **une dépense exceptionnelle liée au solde des loyers des Coco Sweet**, à hauteur de 17 000 €.
- Cette dépense étant neutralisée pour comparaison avec 2020, les charges à caractère général sont estimées à hauteur de 178 150 €, **en baisse par rapport à l'année précédente** (181 470 €).
- **L'option initialement envisagée d'un nouveau contrat de location de mobil-homes modernisés et d'hébergements atypiques, en nombre plus conséquent, n'est pas retenue**, compte tenu des trop fortes incertitudes pesant sur la saison 2021. La location des 7 mobil-homes actuels est prolongée d'un an.

Budget annexe « Hébergements touristiques »

Section de fonctionnement – Dépenses

- Les dépenses de personnel sont en hausse, en raison de la **nécessité d'adapter les ressources humaines aux contraintes de gestion des deux hébergements** (ouverture toute l'année du gîte et, en saison, 7 jours / 7 du camping).
- Le chapitre « Autres charges de gestion de courante » correspond au versement de la **rente liée au Castel de Valrose**.
- Une charge exceptionnelle est inscrite à hauteur de 850 €, pour une **régularisation comptable**.

Budget annexe « Hébergements touristiques »

Section d'investissement

DEPENSES					RECETTES				
		RAR 2020 (reports)	Propositions Nouvelles dépenses	TOTAL BP 2021			RAR 2020 (reports)	Propositions Nouvelles recettes	TOTAL BP 2021
Opé. 18	"Travaux Camping"	5 064,00 €	4 000,00 €	9 064,00 €	001	Solde d'exécution d'investissement reporté			
Opé. 19	"Travaux Castel"		29 000,00 €	29 000,00 €	1068	Affectation obligatoire à la section d'investiss.		19 330,03 €	19 330,03 €
16	Emprunts et dettes assimilées		9 500,00 €	9 500,00 €	021	Virement de la section de fonctionnement		12 062,83 €	12 062,83 €
020	Dépenses imprévues		111,83 €	111,83 €	040	Opérations d'ordre de transfert entre sections		31 500,00 €	31 500,00 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections		951,00 €	951,00 €	13	Subventions d'investissement	77 100,00 €	0,00 €	77 100,00 €
001	Solde d'exécution d'investissement reporté		91 366,03 €	91 366,03 €	1312	Régions	11 309,00 €		
					1313	Départements	23 984,00 €		
					13156	Attributions de compensation d'investissement	41 807,00 €		
					16	Emprunts	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Dépenses investissement		5 064,00 €	134 928,86 €	139 992,86 €	Total Recettes investissement		77 100,00 €	62 892,86 €	139 992,86 €

Budget annexe « Hébergements touristiques »

Section d'investissement

En section d'investissement, le projet de budget s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de 139 992,86€.

Comme approuvé après présentation du compte administratif 2020 :

- le résultat reporté (- 91 366,03 €) est inscrit en dépense.
- les restes à réaliser 2020, inscrits en crédits de report, s'élèvent à :
 - 77 100 € en recettes,
 - 5 064 € en dépenses.
- le besoin de financement (19 330,03 €) est couvert par une affectation de l'excédent de la section de fonctionnement, inscrit en recette.

Budget annexe « Hébergements touristiques »

Section d'investissement - Recettes

- Le virement de la section de fonctionnement est limité à un niveau très faible : **12 062,83 €**.
- Les **dotations aux amortissements**, inscrites en dépenses de la section de fonctionnement, sont inscrites en recettes de la section d'investissement, pour un **montant de 31 500 €**.
- Pour rappel, les **subventions reportées** concernent **l'acquisition des Tiny Houses, projet réalisé** (versement des subventions à venir au cours de l'exercice), et la **mise en accessibilité de l'accueil du camping, projet à mettre en œuvre**.

Budget annexe « Hébergements touristiques »

Section d'investissement - Dépenses

- Le remboursement en capital de l'emprunt contracté en 2018 pour l'aménagement du Castel de Valrose s'élève à 9 500 €.
- De nouveaux crédits sont inscrits pour :
 - Concernant le gîte : le remplacement de la chaudière de la piscine et la réfection d'une salle de bains, suite à un dégât des eaux, complétée d'une intervention sur la structure du bâtiment,
 - Concernant le camping : le lancement d'une étude à mener par un architecte pour la mise en accessibilité de l'accueil.